



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 7 juillet 2015

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des députés, je souhaiterais poser une question à Madame la Ministre de la Santé au sujet de galettes de riz contenant des traces d'arsenic.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Marcel Oberweis

Député